

Conseil Municipal

Du Mercredi 27 Avril 2022 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise	x		
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine		X	SENEGAS Didier
CALVET Bernard	x		
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise	x		
GENRE GRANDPIERRE Denis		X	CROS Marie-Françoise
GUIBBERT Béatrice		X	VISTE-JALADE Françoise
ROUS Christophe	x		
GRANIER Jacqueline	x		
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia	x		Visio
PINTRE Stéphane	x		
PONS Martine	x		

Nombre de conseillers **En exercice :** **15 (Quorum :8)**
Présents : **12**
Procurations : **3**

- désignation secrétaire de séance : **Martine PONS**

3- ANS – Terrain multisports

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard CALVET.

Monsieur Bernard CALVET présente au conseil le projet de création d'un terrain multisports situé plaine de marcouls.

Monsieur le Maire demande au conseil :

- d'inscrire ces travaux au programme des travaux 2022
- de valider le plan de financement et son échéancier,
- de l'autoriser à solliciter l'aide de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80%
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce dossier

Plan de financement :

Montant Total des travaux : 77 495.15 € HT

Aide ANS 80% : 61 996.12 € HT

Autofinancement 20% : 15 499.03 € HT

Echéancier début des travaux : 3^e Trimestre 2022 (Septembre 2022)

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : je ne pense pas que ce soit le plus urgent à faire puisque tout cela se fait déjà dans le gymnase.

Francis CROS : cet espace situé entre le centre de secours et le gymnase doit conserver un fonctionnement d'espace public non bâti c'est pourquoi le choix d'implanter un terrain multisports également proche de l'école nous paraît être un bon usage de cette parcelle donnée par le SDIS 34.

4- Vote des Subventions Communales aux associations locales :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du dernier conseil celui-ci avait souhaité, pour certaines associations, reporter le vote des subventions de l'année 2022 afin d'étudier au mieux leurs dossiers avec attention.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise CROS.

Association Libellule : 155 € (Béatrice GUIBBERT ne prend pas part au vote).

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Association Eglise de Bonneval : 745 €

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

5- Vote de Subventions intercommunales aux associations locales :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la Communauté des Communes a attribué en faveur des associations locales la somme de 8 000€ pour l'organisation d'animations à caractères intercommunales. Ces subventions seront versées par la Commune.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise CROS et propose la répartition suivante

Association le Comité d'Animation :	3 000 €
Association Salvechat :	345 €
Association Country (Festival) :	3 000 €
Association L'art dans tous ses états (Festival poésie) :	1 500 €
Association Eglise de Bonneval :	155 €

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

6- Admission des créances en non-valeur et créances éteintes M14

6541 Créances non-valeurs : 1 347.68 €

6542 Créances éteintes : 0 €

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

7- Admission des créances en non-valeur et créances éteintes M49

6541 Créances non-valeurs : 1 957.15 €

6542 Créances éteintes : 0 €

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

8- DM n°1 M14

Monsieur le Maire indique au conseil que pour la bonne marche financière de la commune il est nécessaire de prendre une Décision Modificative au Budget Principal :

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
6541	Créances non-valeur	+ 400 €	74741	Participation Commune GFP	-38 500 €
739223	FPIC	-6 000 €	73212	Fons péréquation Com Com	+46 784 €
6283	Frais nettoyage	-400 €	7411	Dotation Forfaitaire	-25 432 €
2031-241	Etude Haut Village	+140	74121	DSR	+13 148 €
6574	Subvention Associations	+1 860	021	Virement section fonct	+140
023	Virement section invest	+140			
Total		-3 860 €	Total		-3 860 €

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

9- Programme « Fonds de Concours » CCMLMHL - Acquisition Véhicule IVECO Daily

La Commune souhaite acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques, le choix se porterait sur un IVECO Daily pour un montant de : 39 084.00 € HT – 46 900.80 TTC.

La CCMHL peut être sollicitée dans le cadre des « Fonds de Concours ».

Je vous demande donc d'approuver :

- le plan de financement :

- CCMHL	13.6 %	5 336.00 € HT
- Commune	86.4%	33 748.00 € HT

- de m'autoriser à solliciter l'aide de la CCMHL dans le cadre du programme « Fonds de Concours »

- de m'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Location

10- Location Garage Maison AW 486

Monsieur le Maire donne la Parole à Monsieur Bernard CALVET.

Monsieur Bernard CALVET propose au conseil de louer le garage de la maison cadastrée AW 486 dite Maison Hublart à Mme PERRON Stéphanie pour la période du 1^{er} Mai au 31 Octobre 2022 non renouvelable pour cette année au prix de 50€ / mois, payable en une seule fois en fin de bail (soit 300€).

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Acquisitions

11-Acquisition parcelle AX 181 Plaine de Marcouls

Monsieur le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de la parcelle AX 181 située plaine de marcouls appartenant à Mme Solange Giupponi au prix de 55 000 € d'une superficie d'environ 2 747m².

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de faire l'acquisition de cette parcelle et d'engager les procédures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 12

contre : 0

abstentions : 3

Jacqueline GRANIER : pour en faire quoi ? Alors si le voisin vient à vous proposer son terrain qui est deux fois plus grand (voir plus), vous êtes acheteur ?

En plus il n'y a aucune cohérence avec les terrains du lotissement prévu !!!

Francis CROS : il nous paraît intéressant de faire une acquisition progressive des terrains de ce secteur dans le cadre de l'extension du village de La Salvetat en direction de la base touristique des Bouldouïres. Si le propriétaire de la parcelle voisine était vendeur nous regarderons cela avec intérêt.

12-Acquisition parcelle AW 513, Le Village

Monsieur le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de la parcelle AW 513 d'une superficie d'environ 43 m².située dans le village supportant un bâtiment appelé « Le Saloir » et appartenant à Mme CROS Suzanne née Guiraud.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de faire valider l'offre faite à Mme CROS Suzanne née Guiraud d'un montant de 5 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de faire l'acquisition de ce bâtiment et d'engager les procédures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

13-Acquisition parcelle AX 358 Plaine de Marcouls

Monsieur le Maire propose au conseil de faire l'acquisition de la parcelle AX 358 située plaine de marcouls appartenant à Mr Laurent SAVI au prix de 100 000 € d'une superficie d'environ 5 482 m².

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de faire l'acquisition de ce terrain et d'engager les procédures nécessaires à l'exécution de ce dossier.

Vote : pour : 12 contre : 0 abstentions : 3

Jacqueline GRANIER : je pense que dans votre enfance vous avez dû trop jouer au Monopoly. Puis d'ailleurs, pourquoi acheter le terrain le plus éloigné du nôtre et pas celui juste à côté ? De mémoire, le terrain Bossuge a été acheté par l'ancienne municipalité pour environ 125 000 € pour 12 000 m², ce qui fait presque le même prix pour la moitié du terrain c'est énorme !!! De plus en zone AU pour faire un plan d'aménagement, il suffit que les différentes parties signent un accord, il n'y a pas d'obligation d'achat pour ça.

Francis CROS : toujours dans le même objectif que la commune achète des terrains entre le village et le lac, la parcelle AX n° 358 présente de l'intérêt au vu de sa superficie, moins de 20 € le m² est un prix tout à fait raisonnable. Le futur PLU classera en zone constructible ce terrain qui ne l'est pas pour l'instant.

Administration

14-Cession terrain à Mr Cauquil Jean-Paul : parcelle G 771 d'une contenance de 48 ca

Monsieur le Maire expose la demande de Mr Cauquil Jean-Paul afin d'acquérir la parcelle G771 d'une contenance de 48 ca se situant entre deux bâtiments lui appartenant.

Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain au prix de 20€/m².

Les frais de géomètre avancés par la Commune seront remboursés par le demandeur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- L'autoriser à procéder à toutes les formalités nécessaires pour la cession de cette parcelle.
- L'autoriser à établir un titre de recette pour le remboursement de la facture du géomètre.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

15-Mise en place d'un forfait temporaire d'assainissement du Hameau des Barthèzes

Monsieur le Maire indique au conseil que la Commune a effectué des travaux d'assainissement au hameau des Barthèzes par la pose d'une cuve toutes eaux et d'un épandage. Ces travaux temporaires ont été exécutés pour régler la situation sanitaire du hameau le temps d'effectuer un programme de construction d'un réseau publique d'eau et d'assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil de facturer à compter du 1^{er} janvier 2022 temporairement aux habitants du hameau des Barthèzes un forfait assainissement.

Monsieur le Maire propose de retenir la méthode de calcul de l'agence Adour Garonne à savoir :

Habitation principale : tarif en vigueur de l'assainissement m³ X 65m³ par personne.

Habitation secondaire : tarif en vigueur de l'assainissement m³ X 65m³ par logement.

A cela s'ajoute la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte :

Habitation principale : Taxe en vigueur X 65m³ par personne.

Habitation secondaire : Taxe en vigueur X 65m³ par logement.

Vote : pour : 15

contre : 0

abstentions : 0

Exemple pour une habitation principale avec 2 personnes au foyer :

Part Assainissement : (65x2) x 1.653 € = 214.89 €

Redevance : (65x2) x 0.25 = 32.5 €

Total Facture : 247.39 €

Exemple pour une habitation secondaire :

Part Assainissement : 65 x 1.653 € = 107.44 €

Redevance : 65x 0.25 = 16.25 €

Total Facture : 123.69 €

16-Convention d'utilisation du terrain multisports – plaine de Marcouls

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer des conventions d'utilisation du futur terrain multisports qui se situera plaine de Marcouls avec :

L'école de la Salvetat Sur Agoût
Le Sdis 34
L'association USS
L'ASEI - Salvetat

Et de préparer un planning d'utilisation entre ces différentes structures, notre centre de loisirs et des créneaux d'accès libre etc...

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Divers

17-Vente Gite des Bouldouires

Monsieur le Maire informe le conseil que l'offre que la Commune avait reçue et acceptée lors du dernier conseil municipal a été retirée.

Monsieur le Maire donne lecture d'une nouvelle offre d'achat pour ce gite par le biais de l'agence Optim Home à hauteur de 95 000€ net vendeur.

Je vous propose de valider l'offre de vente à 95 000€.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

18-Vente de matériel communal : Tondeuse autoportée Jonsered modèle LM 2154 CMD

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de vendre du matériel communal non utilisé par les services municipaux.

Il propose de mettre en vente une tondeuse autoportée de marque Jonsered modèle LM2154 CMD en l'état.

Monsieur le maire propose d'utiliser la mise en vente au plus offrant, sous enveloppe cachetée.

La publicité de cette vente se fera par voie d'affichage en Mairie et sur le site de la Commune.

Vote : pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : au dernier conseil communautaire nous avons voté les subventions pour la piscine. Une interrogation se pose, comment se fait-il que la Mairie de LA SALVETAT mette la même somme que la communauté de communes, soit presque 1 000 000 € sur 4 ans ? Etant un projet communautaire et n'ayant pas trouvé de trace dans le budget, je me pose la question de savoir comment et d'où sort cet argent ???

Francis CROS : lors de la fusion des 2 intercommunalités Monts de Lacaune et Montagne Haut Languedoc, il a été prévu d'intégrer la piscine communale en équipement structurant intercommunalité avec une totale réfection de celle-ci. Afin de réaliser cet investissement, la

commune de La Salvetat s'est engagée à verser 24 375 €/an sur 40 ans, ainsi qu'une participation au fonctionnement de 21 000 €/an. C'est pourquoi la participation communale est prévue à hauteur de 975 000 €.

Jacqueline GRANIER : Route de Besses

Il faudrait regarder de près au niveau d'un aqueduc, sur le talus à droite en montant, il y a deux rochers qui risquent de tomber lors d'un épisode pluvieux provoquant un éboulement. C'est un risque qu'il ne faut pas négliger.

Didier SENEGAS : je me suis rendu sur les lieux et alerté le service voirie de la communauté de communes qui a pris en charge ce dossier afin de l'évaluer et de voir comment y remédier sur l'enveloppe intempéries 2022.

